

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 NOVEMBRE 2010**

**Présents** : ANSELME Ch. - KRZYZELEWSKI J. — FILLION-ROBIN D. – CONVERS Ch. – MAILLY Ch. – BERNARD-GRANGER N. – ALAIS I. – CHEVALIER-GACHET M.L. - MOUTHON N. – NICOLAZZO G. - CHATELARD A. – DURET G. – FAVRE-FELIX D. – FELIZAT A.M. – RÉMY M.F. - VANDAMME F.

**Excusé** : **RICHARD M.** –

**Absents** : **DRUX Th - GEOFFROY M. – SAGE R. -**

**Secrétaire de séance** : **Guillaume DURET**

**Public** : 4

\*\*\*

Par délibération du 15.02.2010 Le conseil municipal a émis un avis défavorable au schéma de cohérence territoriale « Faucigny-Glières ».

La Communauté de Communes Faucigny Glières a déposé un nouveau projet de SCOT qui s'inscrit dans la lignée du précédent.

Monsieur le Maire propose de rajouter cette question à l'ordre du jour.

⇒ **Accord de l'Assemblée.**

\*\*\*

**91 – Approbation du compte rendu précédent**

Le procès verbal de la séance du 6 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité des présents.

**92 – Restauration Scolaire : Délégation de Service Public**

➤ **1001 Repas : Rapport annuel (1/07/2009 – 30/06/2010)**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le délégataire doit produire chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport doit être assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »

Le rapport a été porté à la connaissance des élus qui sont invités à faire part de leurs observations.

***Le Conseil Municipal,***

- **Dit que** ce rapport n'appelle pas d'observation particulière
- **Note** une amélioration de sa qualité
- **Demande** à ce qu'il soit encore développé (évolution des prix)
- **Dit qu'**il sera mis à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

**93 – Patrimoine Communal : Biens vacants et Sans maître**

➤ **Décision d'aliénation et fixation du prix**

Par délibération du 8 octobre 2007, le Conseil Municipal a décidé, en application de l'article 713 du Code Civil et L 1123-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Physiques, d'acquérir de plein droit les parcelles F907 (2a 92ca) **Usillon**, constructible, et F15 (46a 85ca) **L'Essert**, en nature de bois, présumé vacantes dont le propriétaire est décédé depuis plus de trente ans sans héritiers ayant accepté la succession.

Cette prise de possession de biens sans maître est devenue effective par arrêté du Maire n° 2007-86 du 18 octobre 2007 reçu en Préfecture le 24 octobre et publié dans les conditions réglementaires.

En ce qui concerne la parcelle F 907 enclavée entre trois propriétés, elle fait l'objet de convoitise, et chaque riverain se propose de l'acquérir en pleine propriété.

Monsieur le Maire a reçu les trois candidats et joue le rôle de médiateur dans cette affaire.

Toutefois avant d'aller plus avant dans les négociations, il souhaite connaître la position de l'Assemblée quant à l'aliénation de cette parcelle intégrée au domaine privé de la Commune et dans l'affirmative, quel en serait le prix et s'il convient de la céder à une seule personne ou d'en faire bénéficier les trois parties.

France Domaine a été consulté.

***Le Conseil Municipal***

- **Autorise** le Maire à aliéner la parcelle F 907 de 292 m<sup>2</sup> issue de biens vacants sans maître et intégrée au domaine privé de la Commune.

- **Fixe** le prix de vente à 20 € le m<sup>2</sup>.
- **Charge** le Maire de négocier avec les trois propriétaires afin d'obtenir leur assentiment sur une répartition au plus juste dans l'intérêt de tous.
- **Dit** que tous les frais (géomètre, notaire) sont à la charge des acquéreurs et répartis au prorata du nombre de m<sup>2</sup> cédés.

#### **94 – Syndicat Mixte des Glières**

##### **➤ Désignation de deux délégués**

Par arrêté du 12 octobre 2010 Monsieur le Préfet,

Vu les délibérations concordantes du Conseil Général du Département de la Haute-Savoie et des Conseils Municipaux des communes de La Balme de Thuy, Dingy Saint Clair, Entremont et Thorens-Glières, approuvant les statuts et décidant d'adhérer au Syndicat,

a créé le Syndicat Mixte des Glières.

Conformément à l'article 5 des statuts, il est demandé au Conseil Municipal de procéder, dans les conditions fixées aux articles L 5211-7 et L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants.

Monsieur le Maire fait appel à candidatures.

*Après dépouillement des votes dans les termes de la loi, au scrutin secret*

*Par 14 voix pour, 1 blanc et 1 nul*

*Le Conseil Municipal*

- **Désigne** pour le représenter au Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières

	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<b>1</b>	➤ <b>M. ANSELME Christian</b>	➤ M. FAVRE-FELIX Dominique
<b>2</b>	➤ <b>Mme BERNARD-GRANGER Noëlle</b>	➤ M. CONVERS Christophe

#### **95 – Extension de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC de la Fillière)**

##### **➤ Avenants aux marchés de travaux**

##### **➤ Approbation et signature**

Par délibération du 10 mai 2010, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les marchés afférents à l'opération 9 – Extension de la MJC de la Fillière, pour un montant de 325 658.56 € HT.

Les travaux ont débuté courant juillet et se poursuivent actuellement.

Or, comme souvent dans ce type de réhabilitation (démolition - reconstruction), le donneur d'ordres se trouve confronté à des imprévus et contraint d'envisager des modifications, dont la nécessité est avérée.

Le Cabinet Thibault ROLLET, maître d'œuvre, a présenté plusieurs avenants, 8 en plus value, 1 en moins value dus notamment à des plans de récolement incomplets, au fait que le mur extérieur n'était pas étanché, à la complexité de la chape, à l'installation d'une alarme....

La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le 4 courant et a examiné ces demandes de travaux supplémentaires qui occasionnent de nouvelles dépenses (14 825.66 € HT) et repoussent les délais initiaux.

Elle a accepté les avenants suivants :

	Lot	Entreprise	Marché Initial HT	Avenants HT	Nouveau marché HT
<b>1</b>	Terrassement/VRD	Dupont TP	17 365.40 €	2 320.00 €	
				2 822.00 €	<b>22 507.40 €</b>
<b>2</b>	Gros Œuvre/Maçonnerie	Lathuille Frères	65 742.89 €	8 606.80 €	
				3 710.00 €	
				- 5 655.00 €	<b>72 404.69 €</b>
<b>5</b>	Cloisons/Faux Plafonds	IPM	24 052.45 €	718.43 €	
				579.60 €	<b>25 350.48 €</b>
<b>13</b>	Électricité	Felizat Bruno	34 092.84 €	663.84 €	
				1 059.99 €	<b>35 816.67 €</b>

Aussi est-il proposé à l'assemblée d'entériner cette décision et d'autoriser le Maire à signer les avenants avec les entreprises adjudicataires.

*Par 14 voix pour (Mme FELIZAT ne prenant pas part au vote) et 1 abstention (Mme CHEVALIER-GACHET ML)*

*Le Conseil Municipal,*

- **Entérine** la décision de la Commission d'Appel d'Offres

- **Autorise** le Maire à signer les avenants en plus et moins value aux marchés avec les entreprises adjudicataires,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours – opération n° 9.

## 96 – Syane 74 – Hameau du Biot et du Mottet

### ➤ Approbation du programme et du projet de financement

La Commune a sollicité l'intervention du Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE 74) pour la réalisation de travaux de renforcement souterrain d'électricité, d'éclairage public et d'enfouissement de réseaux de télécommunications.

Le SYANE 74 envisage de réaliser cette opération dans le cadre de son programme 2010 :

d'un montant global, hors frais généraux, estimé à	206 796.00 € TTC
avec une participation financière communale s'élevant à	85 822.00 € TTC
et des frais généraux à	6 204.00 € TTC

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation des travaux, il convient que la Commune **approuve** le programme et le financement des opérations, et notamment sa contribution financière et **s'engage** à rembourser au SYANE 74 sa participation.

### *Le Conseil Municipal*

- **Approuve** le programme 2010, **Hameaux du Biot et du Mottet**, pour la réalisation de travaux de renforcement souterrain d'électricité, d'éclairage public et d'enfouissement de réseaux de télécommunications, pour un montant global estimé à **206 796.00 € TTC** et la répartition financière indiquée ci-dessus (part communale 85 822.00 € et frais généraux 6 204.00 €).
- **S'engage** à verser au SYANE 74, **80%** du montant des frais généraux (3% du montant TTC des travaux et des honoraires divers) sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux soit **4 963.00 €**. Le solde sera régularisé au moment du décompte final de l'opération.
- **S'engage** à verser au SYANE 74 les 20 annuités d'amortissement de la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de la première annuité interviendra au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2012 aux conditions fixées par le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie après dévolution des travaux et au vu du décompte final de l'opération.
- **Autorise** le SYANE 74 à lancer les travaux.
- **Autorise** le Maire à signer les documents s'y rapportant.
- **Dit** que les crédits sont inscrits sur l'exercice 2010

## 97 – Piste Forestière du Mont

- Choix de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- Autorisation au Maire de signer le marché

Par délibération du 14 décembre 2009 le Conseil Municipal a approuvé le programme des travaux de desserte à réaliser en forêt communale au Mont (149 000 € HT).

Toutefois l'Assemblée a conditionné la réalisation effective de ce projet à l'obtention de subventions représentant au moins 70% des travaux.

La notification de la décision juridique attributive de subvention d'un montant prévisionnel maximum de 104 300 € (État-Europe) est intervenue le 4 mai 2010.

Aussi a-t-il été décidé sous maîtrise d'œuvre de l'Office National des Forêts (ONF) de lancer la consultation pour la création de 2 kms de route forestière, la réfection d'une place de stockage et la création de 4 places de dépôt.

La participation à l'une des trois visites de chantier organisées par le maître d'œuvre était obligatoire et requise pour valider l'admission des candidats.

Treize entreprises ont déposé un dossier avant la date limite fixée au 20 septembre. Toutes les candidatures étaient recevables.

La CAO s'est réunie le 28 septembre. Après avoir pris en compte les 4 critères définis au règlement de la consultation (prix, moyens et compétences techniques, délai, contraintes environnementales) et appliqué les coefficients de pondération, elle a retenu l'entreprise **LATHUILLE Frères** de St Jean de Sixt, mieux disante sur ce dossier, pour un montant HT de 39 752.60 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le programme et de valider ce choix

### *Le Conseil Municipal*

- **Entérine** la décision de la CAO

- **Autorise** le Maire à signer le marché avec l'entreprise adjudicataire et toutes les pièces s'y rapportant pour un montant de **39 752.60 € HT**.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe Bois et Forêts, chapitre 23, de l'exercice en cours.

## **98 – Subventions aux Associations**

### **➤ Crèche Les P'Tiouts – Attribution complémentaire**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 novembre 2009 par laquelle le Conseil Municipal demandait à l'Association de faire des efforts conséquents pour endiguer la spirale déficitaire de la structure petite enfance.

Lors du vote des subventions en avril 2010 une dotation de 54 000 € a été octroyée à la Crèche Les P'Tiouts pour l'aider à atteindre cet objectif.

Malgré la volonté de l'équipe dirigeante de retrouver une stabilité dans les comptes via une amélioration sensible du taux de remplissage et une grande maîtrise des dépenses de fonctionnement, le commissaire au compte, lors de la dernière Assemblée Générale, a indiqué que la situation n'était pas encore à l'équilibre financier mais que l'on s'y rapprochait.

Aussi est-il proposé d'aider encore cette année l'association à régler ses problèmes de trésorerie et de lui accorder une subvention complémentaire de 6 000 €.

#### ***Le Conseil Municipal***

- **Accepte** les propositions énoncées ci-dessus.
- **Décide** d'accorder à la Crèche Les P'Tiouts une subvention complémentaire de 6 000 € à prendre sur le solde des réserves du compte 6574 (15 347.00 €).

## **99 – Taxe Locale d'équipement (TLE)**

### **➤ Remise gracieuse de pénalités et d'intérêts de retard**

Monsieur le Trésorier de Rumilly chargé du recouvrement des taxes en matière d'urbanisme a transmis en Mairie, avec **avis favorable, deux demandes** de remise gracieuse de pénalités de retard et des intérêts présentées par les pétitionnaires, bénéficiaires des autorisations d'urbanisme suivantes

- **PC 28207X0004** pour 99.00 €
- **DT 28207A0022** pour 16.00 €

L'assemblée, en application du décret N° 96-628 du 15 juillet 1996, peut accorder ces remises.

S'agissant, dans les deux cas, de retards peu importants, dus essentiellement à des situations particulières exceptionnelles, il est proposé d'accéder à ces demandes d'un montant global de 115.00 €.

#### ***Le Conseil Municipal***

- **Accorde** les remises gracieuses des pénalités et des intérêts de retard de paiement de la TLE appliqués aux autorisations suivantes :
  - **PC 28207X0004** pour 99.00 €
  - **DT 28207A0022** pour 16.00 €

## **100 – Réhabilitation de l'ensemble des Glières**

### **➤ Garantie de la Commune « Eco Prêt » à hauteur de 25%**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité en mai dernier par Haute-Savoie Habitat afin de garantir l'Eco Prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) de 576 000 € mis en place pour le financement de l'opération de réhabilitation de l'ensemble « Les Glières » et que, sur proposition du bureau, il n'a pas répondu favorablement à cette demande.

Ce refus, compte tenu de la révision par le Conseil Général en début d'année de sa politique de garantie des prêts aux bailleurs sociaux, compromet l'équilibre financier de l'opération.

C'est pourquoi Haute-Savoie Habitat a repris contact avec la Commune espérant que le Conseil Général reverra sa position en matière de réhabilitation et qu'à l'instar des opérations nouvelles, il apportera sa garantie (à hauteur de 75% maximum) en complément de celles des Communes.

Aussi est-il demandé à l'assemblée d'accéder à la demande d'Haute-Savoie Habitat et d'accorder la garantie de la Commune pour ce prêt à hauteur de 25%.

***Vu les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales***

***Vu l'article 2298 du Code Civil***

***Le Conseil Municipal***

- **Accorde** sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de **576 000 €** souscrit par l'OPH 74 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).
- **Prend acte** des caractéristiques de cet « **Éco Prêt** - Logement social » consenti par la CDC et destiné à financer la réhabilitation de l'ensemble « Les Glières » - Rue des Grosses Terres :
 

- Durée de la période de préfinancement :	de 3 à 24 mois maximum
- Echéances :	Annuelles
- Durée de la période d'amortissement :	20 ans
- Taux d'intérêt fixe :	2.35%
- Taux annuel de progressivité des échéances :	0.00%
- **Dit que la garantie de la Commune est accordée pour la durée totale de remboursement du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum** suivi d'une **période d'amortissement de 20 ans**. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 Mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.
- **S'engage**, par lettre simple de la CDC à se substituer à l'OPH 74 pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **S'engage** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- **Autorise** le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la CDC et l'emprunteur.

## 101 – Projet de Scot Faucigny-Glières

### ➤ Accès au Plateau des Glières

Amené à se prononcer à nouveau sur le Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes Faucigny-Glières, le Conseil Municipal de Thorens-Glières se trouve dans l'obligation de reconduire les critiques qu'il avait émises en février 2010 au sujet de la création de « l'Unité Touristique Nouvelle ».

Si la volonté affichée par la Communauté de Communes Faucigny-Glières de mettre en place avec les territoires voisins une politique de cohérence « dans le cadre d'un projet inter-SCOT ou d'un projet de valorisation et de préservation du site » (page 411) répond à notre attente, nous demandons que les discussions nécessaires à l'élaboration de ce projet interviennent avant la création d'une « Unité Touristique Nouvelle ».

En effet peut-on apporter une réponse aux problématiques d'accès, qui plus est, unilatéralement, avant d'avoir décidé du rôle que l'on souhaite voir jouer par le Plateau des Glières ?

Et ce, d'autant plus que la mise en place d'un téléporté présente une menace pour le maintien des grands équilibres présents sur le site, objectif pourtant annoncé par le Document d'Orientations Générales (page 398).

La crainte d'une forte hausse de fréquentation du Plateau semble pleinement justifiée au regard de la capacité du téléporté, 3 000 personnes/heure. Même en s'en tenant aux chiffres retenus, 2 000 personnes par jour en montée, on arrive à un nombre de visiteurs beaucoup plus important. En effet, selon l'enquête commandée à l'occasion de l'étude, en périodes de pic hivernal, 465 personnes empruntent la route du Petit-Bornand contre 2 758 celle de Thorens (pages 326 et 21 de l'annexe). Pour parvenir au chiffre de 2 000 montées par le téléporté, il faut que 55% du flux de Thorens se reporte sur le Petit-Bornand. Problème !! C'est qu'il est affirmé que seulement 155 véhicules sur les 534 « interrogés » (sic) côté Thorens auraient un accès plus direct en passant par Le Petit-Bornand (page 23 de l'annexe) soit 29% !!

Si l'on applique ce pourcentage pour les reports, on obtient un chiffre de 800 personnes. Dans l'hypothèse la plus favorable, à savoir que toutes choisissent de renoncer à la voiture pour accéder au Plateau, 2 000 continueront de passer par Thorens-Glières et 4 000 personnes se retrouveront sur le Plateau en périodes de pointe soit une augmentation de 20%.

Certes, les conclusions tirées de cette enquête paraissent bien peu rigoureuses, tout comme l'enquête elle-même. Ne lit-on pas, page 23 de l'annexe, que « 62% des comptages enregistrés côté Thorens-Glières effectuent un report modal sur cette route par commodité et proviennent du secteur de la vallée de l'Arve, Agglomération Franco-Valdo-Genevoise et Aravis ». Très surprenant puisque le passage par Le Petit-Bornand représente un accès plus direct pour seulement 29% des véhicules !!

Confusion volontairement entretenue ou enquête mal conduite ?

**La nécessité d'une véritable concertation entre tous les partenaires pour arrêter des objectifs communs et mettre en place des moyens pour les atteindre n'en est que plus évidente.**

Aussi le Conseil Municipal est-il appelé à confirmer sa décision du 15 février savoir demander le retrait de l'Unité Touristique Nouvelle et émettre un avis défavorable au SCOT Faucigny-Glières.

## *Le Conseil Municipal,*

*s'accordant pour dire qu'un tel projet doit résulter d'une véritable concertation entre les Collectivités concernées et doit être porté par une entité représentative de l'ensemble du territoire des Glières*

- **Confirme** sa décision du 15 février 2010
- **Demande** le retrait de ce projet d'Unité Touristique Nouvelle (UTN)
- **Émet** un avis défavorable au Schéma de Cohérence Territoriale Faucigny-Glières

## **102 – Décisions prises par délégation**

### **Immeuble Sous Dine**

#### **1. Mise à disposition de deux studios**

- **PROROGATION DU BAIL** avec Melle PLAN Audrey
  - Dans les conditions fixées par la décision du 6 septembre 2010
  - Du 1<sup>er</sup> novembre au 3 décembre 2010
  - Studio n° 4 rue Capitaine Anjot
  - Loyer mensuel hors charges 172 €.
- **PROROGATION DU BAIL** avec Melle ANDRIN Virginie
  - Dans les conditions fixées par la décision du 6 septembre 2010
  - Du 1<sup>er</sup> novembre au 3 décembre 2010
  - Studio n° 7 de 26 m<sup>2</sup> rue Capitaine Anjot
  - Loyer mensuel hors charges 170 €.

#### **2. Mise à disposition de deux box**

- **BAIL avec Mme DEY Brigitte**
  - Du 16 novembre 2010 au 15 novembre 2016
  - Box n° 1 – 25 rue du Pré de Foire
  - Loyer mensuel hors charges 50 €.
  - Le loyer sera automatiquement révisé à chaque date anniversaire et indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction (Valeur au 2<sup>ème</sup> trimestre - Base 2010 : 1517).
- **BAIL avec Melle MUREAU Claire**
  - Du 16 novembre 2010 au 15 novembre 2016
  - Box n° 6 – 25 rue du Pré de Foire
  - Loyer mensuel hors charges 50 €.
  - Le loyer sera automatiquement révisé à chaque date anniversaire et indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction (Valeur au 2<sup>ème</sup> trimestre - Base 2010 : 1517).

### **Complexe Sportif Jean Coulon**

#### **Convention de mise à disposition des locaux et des terrains**

- Avec le Football Club de la Fillière
- Du 17 septembre 2010 au 16 septembre 2013
- A titre gracieux
- Pour 3 ans renouvelable de manière expresse

### **Mairie**

#### **Création d'une armoire encastrable**

- Alain Isard – Thorens-Glières (74)
- **Coût : 980.72 € TTC**

### **MJC du Pays de la Fillière (opération n°9)**

- **Création d'une chape sèche dans la reconstruction de la MJC**
  - BURDET Sols Chape – Epagny (74)
  - **Coût : 15 716.15 € TTC**

### **Presbytère (Opération n°10)**

- **Réhabilitation du presbytère : Avenant à la Convention de mission d'accompagnement (2 ½ journées)**
  - CAUE – Annecy (74)
  - Coût : 428 € TTC

### **MJC et Groupe Scolaire**

- Vidéo – Protection
- Convention avec l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances
  - Fonds interministériel de la prévention de la délinquance (4 000 €)

<p>➤ <b>Manifestations</b></p>	<p>➤ <b><u>Conseil Municipal Public</u></b> Prochaine séance le lundi 13 décembre à 20h30.</p> <p>➤ <b><u>Solidarité internationale</u></b> La MJC participe à cette opération et propose <b>en novembre</b>, projection, débats, table ronde sur le thème du monde agricole.</p> <p>➤ <b><u>Cérémonies du 11 novembre</u></b> Rendez vous à 10h15 à Thorens-Glières puis 11h à Groisy.</p> <p>➤ <b><u>Distinction</u></b> Remise de la légion d'honneur à M. VESIN par M. Elie Muffat, citoyen d'honneur de la Commune en présence de M. Accoyer, Président de l'Assemblée Nationale le 10 décembre à 18h30 à la salle Tom Morel</p> <p>➤ <b><u>150<sup>ème</sup> anniversaire</u></b> Conférence de M. Amoudry Michel le 26 novembre à 20h30 sur le thème « Comprendre le Destin des Français de la Savoie »</p> <p>➤ <b><u>Cyclo Sportive (1<sup>ère</sup> édition)</u></b> Les organisateurs remercieront l'ensemble des bénévoles le 19 novembre à 20h à la salle des fêtes d'Aviernoz.</p>
<p>➤ <b>Finances</b></p>	<p>➤ <b><u>Subventions</u></b> Toutes les associations sollicitant une aide au fonctionnement sont invitées à retirer un dossier en Mairie et à le transmettre complété avant la fin de l'année.</p> <p>➤ <b><u>MJC</u></b> Une subvention de 15 000 € a été obtenue par le sénateur Jean-Claude Carle sur ses crédits d'État pour finaliser l'accès des handicapés à la MJC et à la cour de l'école maternelle. ➔ <b>Vifs remerciements.</b></p>
<p>➤ <b>Personnel</b></p>	<p>➤ <b><u>Responsable Technique</u></b> Depuis le 3 novembre Boris Ferry ne fait plus partie du personnel. Le recrutement de son remplaçant est en cours.</p>
<p>➤ <b>Affaires Sociales</b></p>	<p>➤ <b><u>Repas des Aînés</u></b> 138 personnes ont participé à cette manifestation orchestrée par le CCAS.</p>
<p>➤ <b>Communication</b></p>	<p>➤ <b><u>Exposition</u></b> Les personnes ayant des documents ou archives sur l'ancienne verrerie sont invitées à contacter Mme Noëlle Bernard-Granger afin d'abonder le fonds et les supports d'une exposition prévue en février 2011.</p> <p>➤ <b><u>Armoiries</u></b> La commune n'a pas de blason « officiel ». Une commission souhaite y réfléchir pour parvenir à son dépôt légal et à la réalisation d'une charte graphique.</p>
<p>➤ <b>Agriculture</b></p>	<p>➤ <b><u>AMAP</u></b> Une réflexion est en cours pour créer sur Thorens-Glières une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. Producteurs et consommateurs s'engagent autour d'une distribution de fruits et légumes.</p>
<p>➤ <b>Urbanisme</b></p>	<p>➤ <b><u>Plan de Prévention des Risques</u></b> L'enquête publique s'est terminée le 5 novembre. Le commissaire enquêteur va rendre son rapport sur le projet qui sera in fine soumis à approbation de l'assemblée et opposable aux tiers.</p> <p>➤ <b><u>Plan Local d'Urbanisme</u></b> A partir d'enjeux clairement définis, la commission va aborder la dernière phase d'élaboration relative au zonage et au règlement.</p>
<p>➤ <b>Voirie</b></p>	<p>➤ <b><u>Tri sélectif</u></b> La commune poursuit en lien avec la CCPF, la mise en place de containers semi enterrés destinés à la collecte des déchets ménagers (La Colanche, entrée du Chef Lieu, place de Commerce, Bruchon-Le Sennaz, Nantizel, Plateau des Glières)</p> <p>➤ <b><u>Accessibilité – « Voirie – Espaces publics »</u></b> Le Bureau d'études suite à la réunion du 15 novembre a transmis ses préconisations. La commission finalisera le schéma en y intégrant les degrés d'urgence et leurs implications budgétaires.</p>
<p>➤ <b>Bâtiments</b></p>	<p>➤ <b><u>Audit Energétique et Chaufferie Bois</u></b> Le Cabinet en charge de l'étude dressera le bilan des consommations et indiquera les grandes lignes de faisabilité d'une nouvelle chaufferie bois demain 9 novembre.</p>

<p>➤ <b>Affaires Scolaires</b></p>	<p>➤ <b>Transports</b> Un nouvel arrêt uniquement le matin « Chez milliard » aux Sages, sera mis à l'essai du 22 novembre au 17 décembre.</p> <p>➤ <b>Restauration Scolaire</b> ⇒ <u>Contrat d'affermage</u> : La délégation à 1001 Repas se termine en Mars. La commission élabore le nouveau cahier des charges. ⇒ <u>Surveillance</u> : Un coordinateur (enfants, surveillants, parents) a été affecté à la cantine pendant le temps du repas et ce jusqu'au vacances de Noël.</p>
------------------------------------	---

## 104 – Questions diverses

### **1. Ecole de l'Alliance**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a appris par hasard que le contrat d'association pour lequel le Conseil avait émis un avis favorable le 29 mars 2010 avait été signé avec l'État avec effet du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

### **2. Zone Artisanale**

L'étude de faisabilité du secteur « Chez le Both » demandée à la SED en juillet nécessite un lever topographique (zone plate jusqu'au sommet de talus) préalable à l'élaboration d'un pré programme et l'examen du champ des possibilités.

### **3. Réformes Fiscale et Territoriale**

Monsieur le Maire rend compte de l'intervention faite sur ces thèmes au congrès de Mégève ce samedi 6 novembre.

### **4. Carrière Les Lapiaz (Aviernoz)**

Le 3 novembre une réunion publique en présence du Sous Préfet de l'arrondissement d'Annecy et du Président du SILA a eu lieu à la salle Tom Morel pour répondre aux interrogations suscitées par l'impact des mâchefers déposés à l'ancienne carrière (rivière Fillière, source Dollay)

☞ Si actuellement il n'y a pas de détection significative de pollution, Monsieur le Maire indique que les élus sont très vigilants sur cette question et qu'il tiendra la population informée des travaux de la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) mise en place.

## 103 – Questions du public

### **1. Bois et Forêts**

Une rangée d'arbres a été laissée en bordure de voie au Chêne. Celle-ci est très fragilisée et constitue un danger permanent pour les riverains.

☞ L'ONF sera saisie du problème et si les risques de chute sont avérés les arbres seront coupés sans délai.

### **2. Les Erniers**

Depuis les travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif, la chaussée dans le secteur (Mairie, Pré de Foire, Poste) n'a pas été reprise. Un administré s'inquiète de ce fait.

☞ Travaux d'enrobés programmés soit en 2011, soit en 2012

### **3. Vidéo-Protection**

Un administré demande s'il est prévu d'étendre la vidéo surveillance au complexe sportif Jean Coulon.

☞ Pas à court terme. Les élus souhaitent d'abord tirer les enseignements de l'installation faite à la MJC et au Groupe Scolaire

Séance levée à 23h00

Le secrétaire  
Guillaume DURET

Le Maire  
Christian ANSELME